

À l'attention de : HR-RAIL – Bureau H-HR.45 Coordination accidents du travail 10-04 Bruxelles

Objet : Recours contre la décision de rupture de lien causal – Dossier 680580008

Référence : Votre courrier du 18/03/2026 signé par le Dr Khan envoie sur mon e-mail professionnel alors que je n'y avais plus accès. alors que les convocation pour visite sont envoyée sur mon adresse mail privée

Monsieur,

Par la présente, je vous informe formellement que **je conteste votre décision** datée du 18/03/2026 visant à ne plus considérer mon incapacité de travail comme liée à mon accident du travail du 10/12/2017.

Conformément à la procédure mentionnée dans votre annexe (RGPS fascicule 572), je demande l'ouverture d'une **procédure de concertation médicale**.

Mon état de santé (Chondropathie de Stade IV, atrophie musculaire, dégradation par compensation du membre controlatéral) est la suite directe de mon accident de service. Une intervention chirurgicale lourde est d'ailleurs déjà programmée pour la fin de l'année 2026, prouvant que mon état n'est absolument pas stabilisé.

Dans l'attente de votre convocation pour cet examen contradictoire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à *allégny* **le** *26/03/2026*

Signature :

